

SNEP / FSU Aix Marseille
12 place Charles De Gaulle
13001 Marseille
Tél : 0660035249
Email : corpo-aix@snepfsu.net



Syndicat National de l'Éducation Physique
Fédération Syndicale Unitaire
Académie d'Aix Marseille

Cher(e) collègue,

A l'issue de la FPMA qui a examiné la phase intra académique du mouvement, tu es affecté(e) à titre définitif sur une Zone de Remplacement avec un établissement de rattachement administratif « RAD ». Tu peux être amené à effectuer des remplacements à l'année ou de courte et moyenne durée.

Pour assurer cette fonction en toute connaissance, je t'invite à consulter, sur le site SNEP-FSU, la page « Le Corpo – Les personnels – TZR » où tu peux télécharger un bulletin Spécial TZR (http://www.snepfsu.net/bulencour/958sup_TZR.pdf). Cette publication te donne les repères pour faire valoir tes droits, t'informe des revendications et de la réflexion du SNEP-FSU sur la fonction de TZR.

Il complète le "Mémo TZR" (<http://www.snepfsu.net/corpo/diversdoc.php>) qui est un outil d'informations condensées des textes règlementaires encadrant la fonction de TZR.

Je te souhaite la bienvenue sur ton nouveau poste et à bientôt lors de nos futures rencontres et stages.

Sophie Rieu
Responsable corpo/TZR
SNEP-FSU Aix Marseille
Corpo-aix@snepfsu.net
0660035249

Pour tout savoir

Les fonctions du TZR sont spécifiées par le décret n°99-823 du 17/09/1999. La note de service ministérielle n°99-152 du 07/10/1999 en précise l'application. Enfin, l'indemnité de sujétion de remplacement (ISSR) est régie par le décret n°89-825 du 09/11/1989 ; les frais de déplacements et de missions par le décret n°2006-781 du 03/07/2006, l'arrêté du 20/12/2013, la circulaire n° 2015-228 du 13-1-2016, le décret n°2019-139 du 26/12/2019 - Arrêté du 26/12/2019.



A VENIR

➔ GT révision d'affectation :
vendredi 21 juin 2019

N'oubliez pas de renvoyer au SNEP-Aix
Marseille votre courrier et pièces
justificatives

➔ Entre le 21 Juin et le 28 Juin :

Saisir les 5 vœux pour la phase
d'ajustement(GT) sur le lien :

<https://bv.ac-aix-marseille.fr/lilmac/Lilmac>

et envoyer votre fiche snep (voir site)

➔ GT affectation des TZR : jeudi 11 Juillet
2019

Affectation des TZR à l'année en fonction de
leurs vœux et barèmes .

➔ STAGE syndical TZR :

**En Octobre 2019 (date et lieu à
venir sur notre site snep
Aix Marseille)**

Ce stage est l'occasion d'une rencontre et d'un échange entre TZR sur le vécu et les particularités de cette mission. Il permet avant tout d'appréhender les textes règlementaires régissant la fonction de TZR (affectation, service, ISSR, indemnisation, mutations...) pour faire respecter ses droits.